

218C0733
FR0010795476-FS0373

16 avril 2018

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

A2MICILE EUROPE

(Alternext)

- 1- Par courriers reçus les 10 et 16 avril 2018, la société VLC Holding¹ a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 6 avril 2018, le seuil de 50% du capital de la société A2MICILE EUROPE et détenir individuellement à cette date 622 005 actions A2MICILE EUROPE représentant autant de droits de vote, soit 56,84% du capital et 41,55% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition hors marché de 98 708 actions A2MICILE EUROPE³, au prix unitaire de 45,30 €, en application d'accords conclus, le 31 janvier 2018⁴.

A cette occasion, le concert composé de M. Joël Chaulet, Mme Estelle Vogel, MM. Alain Lerasle et Vincent Chaulet et de la société VLC Holding **n'a franchi aucun seuil** et détenait, au 6 avril 2018, 1 036 949 actions A2MICILE EUROPE représentant 1 433 222 droits de vote⁵, soit 94,76% du capital et 95,74% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Chaulet	176 167	16,10	352 334	23,54
Estelle Vogel	174 222	15,92	331 777	22,16
Alain Lerasle	64 545	5,90	127 086	8,49
Vincent Chaulet	10	ns	20	ns
VLC Holding ¹	622 005	56,84	622 005	41,55
Total concert	1 036 949	94,76	1 433 222	95,74

¹ Société par actions simplifiée (sise 48 rue du Faubourg de Saverne, 67000 Strasbourg) détenue à hauteur de 43% par M. Joël Chaulet, à hauteur de 42% par Mme Estelle Vogel et à hauteur de 15% par M. Alain Lerasle.

² Sur la base d'un capital composé de 1 094 256 actions représentant 1 496 970 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de la perte de droits de vote double attachés aux 98 708 actions A2MICILE EUROPE acquises par la société VLC Holding le 6 avril 2018).

³ A savoir : (i) 41 908 actions détenues par M. Joël Chaulet, (ii) 41 445 actions détenues par Mme Estelle Vogel, et (iii) 15 355 actions détenues par M. Alain Lerasle.

⁴ Cf. notamment D&I 218C0690 du 6 avril 2018.

⁵ Compte tenu de la perte de droits de vote double attachés aux 98 708 actions A2MICILE EUROPE acquises par la société VLC Holding le 6 avril 2018.

- 2- Par courrier reçu le 16 avril 2018, le concert composé de M. Joël Chaulet, Mme Estelle Vogel, MM. Alain Lerasle et Vincent Chaulet et de la société VLC Holding¹ a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2018, le seuil de 95% du capital de la société A2MICILE EUROPE et détenir à cette date 1 039 623 actions A2MICILE EUROPE représentant 1 435 896 droits de vote, soit 95,01% du capital et 95,92% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Chaulet	176 167	16,10	352 334	23,54
Estelle Vogel	174 222	15,92	331 777	22,16
Alain Lerasle	64 545	5,90	127 086	8,49
Vincent Chaulet	10	ns	20	ns
VLC Holding ¹	624 679	57,09	624 679	41,73
Total concert	1 039 623	95,01	1 435 896	95,92

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions A2MICILE EUROPE sur le marché par la société VLC Holding dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire qu'elle a initiée sur les actions de cette société⁶.

⁶ Cf. notamment D&I 218C0690 du 6 avril 2018 et D&I 218C0693 du 6 avril 2018.